

Règlement intérieur du tournoi Jean Claude Fruteau

Article 1 : Présentation

Le lycée Jean-Claude Fruteau organise un tournoi scolaire de parties rapides homologué FFE le mercredi 28 février 2024.

Le lieu du tournoi est Lycée Jean Claude Fruteau 76 rue Joseph Hubert 97470st Benoit

Cet Open est ouvert à tout joueur scolaire invité respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur telles qu'adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 mn ko

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 8h30 – 11h30

Vérification des licences : 8h00

Clôture des inscriptions : 8h30

Affichage des appariements à 8h30

Tournoi en 5 rondes

Remise des récompenses à 11h30

Tout joueur ayant prévenu arrivant plus de 5mn après le début de la première ronde sera déclaré forfait et jouera à partir de la deuxième ronde.

Article 5 : Prix

Coupes et médailles par catégorie d'âge

Filles et garçons

Coupe pour le premier

Coupe pour la première féminine

Les prix ne sont pas cumulatifs

Etablissement scolaire, coupe pour le meilleur résultat des 6 premiers échiquiers

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

En cas de retard de plus de 5mn le joueur qui aura prévenu sera déclaré forfait et intégrera la ronde suivante.

Article 8 : Fin de partie

Le résultat doit être transmis à l'arbitre dès la fin de partie par le vainqueur si possible.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.
- En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Article 10 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 :

Arbitre Principal : Christophe TRAVERS AF01

Article 12

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur